

Parc National, quelle faisabilité ?

Parc National – Parc Naturel Régional : territoires et gouvernance

Loïc Bidault, membre du Conseil national de la protection de la nature

Je voudrais saluer M. le maire d'Avon et quelques connaissances dans cette salle, Patricia Fraile qui est un peu la coupable de ma présence ici aujourd'hui puisqu'il y a quelques années nous effectuions une mission en Hongrie ensemble, moi pour parler des PNR et elle pour parler des MAB. Evidemment, saluer François Letourneux, qui a un rôle majeur dans ce qui passe ici. Emmanuelle Guilmault en tant que directrice du PNR du Gâtinais. Et mon collègue du Conseil national des parcs, Gilles Nodet, présent dans cette salle. Je tenais à les saluer et à vous saluer tous, en précisant tout de suite que je ne m'exprime nullement à cette table au nom du Conseil national de la protection de la nature. Et c'est tout simplement Loïc Bidault, avec une certaine expérience de quelques sujets, qui s'exprime ici.

Je suis dans le monde des parcs naturels régionaux depuis près de 25 ans maintenant, aux manettes de parcs naturels régionaux, tant en temps que créateur, notamment le parc de la Braine, ou le parc Loire-Anjou-Tourraine qui a été évoqué tout de suite. Et puis en tant que directeur bien évidemment. Donc avec une pratique certaine sur le terrain, et puis aussi un peu une connaissance des réseaux Unesco – là on a vu l'exposé sur le MAB tout de suite – puisque le parc que je dirige a été à l'origine de l'inscription au patrimoine mondial du Val-de-Loire, au titre de l'Unesco. On a un emboîtement entre un parc naturel régional et un site Unesco et par le passé j'ai été en coopération à la création du parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie, qui est aussi un site du patrimoine mondial aujourd'hui. Voilà pour ces quelques mots de présentation, qui me paraissent importants pour m'exprimer aujourd'hui, et je dirais avec un immense avantage qui d'habitude est un énorme inconvénient c'est de ne pas connaître le terrain. Si ce n'est pour le traverser de temps en temps et de ne pas avoir une connaissance du terrain. Mais en allant fouiller un peu sur Internet, je me suis aperçu que le nombre de sites qui gravitent autour de l'idée de PN (parc national) de Fontainebleau et autour des enjeux de Fontainebleau est quand même assez important. Donc effectivement c'est là qu'on voit la teneur du débat qu'il y a chez vous aujourd'hui, autour de cette idée de parc national.

Je crois que les débats que vous avez effectivement sont importants. J'ai cru comprendre que même l'idée de protection forte – je crois que ce sont vos débats de ce matin où il y avait des fortes discussions sur l'avenir de la forêt. De ce que j'avais pu en voir, le cas est assez singulier, qui présente par rapport à Fontainebleau et par rapport notamment à un parc naturel régional, voire au MAB mais le sujet du MAB a été évoqué tout de suite.

Le titre de la journée, c'est "quelle faisabilité pour le parc national de Fontainebleau". C'est vrai qu'a priori là aussi j'ai lu des choses sur le millefeuilles de structures de protection, de gestion, qui existent, tout ou partie sur la forêt. Effectivement, on peut penser que légitimement, s'il y a autant de procédures c'est qu'il y a un cœur de parc qui a une valeur inestimable. Effectivement avec une problématique très particulière



Parc National, quelle faisabilité ?

puisqu'il vous êtes confronté à la problématique périurbaine. Parc national oui, mais périurbain. Et en cela aussi on a évoqué le sujet en CNPN, on a notamment un projet de parc qui est bien parti, qui devrait aboutir peut-être l'année prochaine, qui est celui des calanques, qui est un peu confronté aussi – au moins en partie – à une problématique périurbaine.

Et puis également ici la question sur l'articulation avec le parc naturel régional du Gâtinais. Evidemment, c'est une question, j'ai vu que ça a été déjà évoqué au séminaire que vous avez eu le 23 janvier. Et un certain nombre d'écrits qui ont été produits, notamment par le parc naturel régional. Là il y a déjà un contexte un peu singulier, le périurbain, le PNR et un cœur où il y a déjà un millefeuille de préservation. Je pense qu'avant la loi du 14 avril 2006, j'ai l'impression que l'idée du parc national ne se reposerait pas puisque la loi de 2006 a adapté les parcs nationaux au contexte de décentralisation. Certains disent un assouplissement des parcs nationaux. Et c'est certainement pas un hasard. La raison pour laquelle entre 1989 et 2007 avec la Guyane et la Réunion, il n'y a pas eu un parc national de créé.

Et ce matin j'étais en assemblée générale de la Fédé des parcs, le président des Pyrénées ariégeoises intervenaient, rappelant que les Pyrénées ariégeoises il y a eu pendant plus de dix ans un débat sur le fait de créer un parc national, qui a été remuer ciel et terre. Et au final, on est arrivé à un parc naturel régional qui a été créé l'an dernier. Donc on sent bien que c'était derrière cela la crispation autour d'un parc national, qui a fait qu'il n'y a pas eu plus de projets, et en voilà un en tout cas qui ne s'est pas fait. Et donc la loi de 2006 est arrivée là-dessus en s'inspirant un peu de l'esprit au moins, voire de la lettre, des parcs naturels régionaux.

Il est sûr que les démarches des parcs naturels régionaux sont ce qu'on appelle habituellement des démarches ascendantes, c'est le terrain, les élus, les associations, les socioprofessionnels qui à un moment ou à un autre disent : tiens, pourquoi pas un parc naturel régional ? On a 10, 12, 15 projets à l'heure actuelle à l'étude. Alors que dans les parcs nationaux traditionnellement on était dans des démarches descendantes. C'est l'Etat qui dit : là on va faire un parc national.

Depuis la loi de 2006 et le Grenelle, on est un peu dans un schéma intermédiaire puisque pour vous il y a eu l'idée de faire descendre des parcs nationaux des montagnes pour aller vers les plaines. Et en l'occurrence dans les plaines pour aller dans des parcs naturels forestiers, et vous avez fait partie des cinq postulants, en tout cas au moins là où il y avait des études pour débroussailler le terrain, pour savoir si on allait faire ou pas un parc national. Donc c'est une démarche qui a aussi changé dans son esprit. Démarche de consultation. Moi j'ai aussi une mission LPO (Ligue de la protection des oiseaux), actuellement et Mme la ministre Chantal Jouano a dit la semaine dernière qu'elle allait l'annoncer dans les prochaines semaines qu'il allait y avoir un parc national en zone humide. La procédure va être la même, il va y avoir cinq sites pressentis, des pré-études de menées et quelqu'un va sortir du lot.

Pour dire que cette démarche-là aujourd'hui dans le parc national de Fontainebleau prend sa source dans ces modifications qui sont intervenues. Il y a aussi la notion de plan de parc, qui figure pour les parcs nationaux que l'on connaît bien dans les parcs



Parc National, quelle faisabilité ?

naturels régionaux. Il y a également la place des élus dans la gestion d'un parc national et ça effectivement c'est prépondérant qui a été réaffirmé. Et puis une notion importante c'est les notions de solidarité écologique, sachant qu'un parc national peut avoir un cœur ou plusieurs cœurs de nature. Et entre, des notions de solidarité écologique. Donc je pense que tous ces points-là font qu'on constate qu'on est sorti de l'image très chape de plomb d'un parc national tel qu'on pouvait l'imaginer. En tout cas, c'est un peu l'esprit de la loi de 2006. D'où s'engager, mais s'engager aussi avec des contraintes fortes puisqu'on réaffirme la prédominance, l'existence d'un cœur de parc.

Mais il est vrai que dans le cas de Fontainebleau, il me semble que l'aspect pression humaine, l'aspect fréquentation de tout bord pose des questions très spécifiques qu'on ne se poserait pas au cœur des Ecrins. Et je pense que là il y a un vrai sujet, ceci dit des zonages – puisque maintenant dans les parcs nationaux il va y avoir des zonages dans le plan du parc – permettent peut-être de combler cette lacune. Et puis disons-le tout de suite, l'appellation parc national a un retentissement national et international aujourd'hui, vis-à-vis notamment du grand public, plus fort qu'un parc naturel régional, voire même d'un MAB. Autant le patrimoine mondial de l'Unesco, avec son Centre du patrimoine mondial, a une notoriété complètement affirmée, autant le "man and biosphère" qui est à peu près de la même époque – si je ne me trompe on est de 1972 – a aujourd'hui une notoriété un peu moins forte. C'est vrai que l'aspect notoriété derrière l'appellation d'un parc national fait aujourd'hui qu'on peut comprendre qu'il y ait une certaine mobilisation. Mais tout ça parce que la loi de 2006 est arrivée et on a connu un certain assouplissement.

Voilà quelques impressions d'ordre général, mais qui sont à caler dans la progression qu'il y a eu dans les textes. Et puis la question plus spécifique : parc national PNR existant, PNR du Gâtinais. Puisque c'est ainsi qu'il s'appelle, PNR du Gâtinais. Donc vous le savez tous, j'ai vu que les notes avaient circulé, il ne peut pas y avoir chevauchement de territoires entre un parc national et un parc naturel régional, ça c'est la loi du 14 avril 2006. Et j'ai cru comprendre, les quelques cartes que j'ai vues prêtent à penser que si c'était le cas peut-être au moins 14, 15, 16 voire plus de communes pourraient être concernées par cette démarche d'exclusion. Effectivement, c'est quelque chose d'assez fort à avoir à l'esprit.

Dans cet état de fait qui est la loi, quid du PNR du Gâtinais ? Je vais lancer des choses qui n'engagent que moi, je n'ai qu'une casquette mandatée pour dire les pistes que je vois. Pourquoi pas le PNR du Gâtinais aire d'adhésion, tout ou partie, du parc national ? C'est-à-dire l'aire périphérique, alors j'imagine que les textes vous ont été bien rappelés. Voire une zone tampon entre plusieurs cœurs de nature, mais la question spécifique c'est qu'elle se pose vraiment à l'Ouest du projet PN Fontainebleau ; évidemment au Nord et à l'Est, il y a d'autres questions.

Et puis il peut y avoir aussi tout un système de conventionnements entre le parc naturel régional du Gâtinais et un futur parc national. Et puis peut-être dans les zones – on voit bien quand on regarde les cartes qui potentiellement seraient cœur d'un parc national Fontainebleau – voir un petit peu quel est leur traitement dans



Parc National, quelle faisabilité ?

l'actuelle charte du PNR. Si ça se trouve, ce serait très proche de ce que pourrait être une charte du futur parc national. Et puis peut-être – puisqu'il y aura les zones cœur et les zones d'adhésion – que tout le travail d'élaboration, de réflexion, de discussion, de commission, etc., qui a conduit à la charte du PNR Gâtinais, tout ce travail-là pourrait être mis à profit s'il s'agit de nourrir ce que peut être une aire d'adhésion du parc national.

Voilà des pistes de collaboration. Mais il y a une question qui me paraît devoir être posée, c'est une question de calendrier. Il y a une grosse question de calendrier, puisque si j'ai bien compris le Gâtinais met actuellement à délibération de ses communes sa charte, réglementairement ça dure quatre mois, c'est comme ça. Et effectivement on n'est pas dans le même pas de temps du tout pour un projet de parc national. Soit il y a une phase transitoire, soit il y a une phase intermédiaire qui peut durer quelques années. Je ne sais pas si François Letourneux a des idées précises sur les durées d'élaboration des chartes des nouveaux parcs nationaux, mais on sait que ça peut durer quelques années.

Et puis, disons qu'il y a aussi des questions de gestion, parce qu'il se trouve qu'un parc national sa gestion, son établissement public, son personnel, c'est une gestion Etat aujourd'hui, bien qu'on prévoie la mise à disposition de personnel des collectivités territoriales. Je pense aussi que le point important c'est la question de solidarité écologique qui est évoquée par les parcs nationaux, et qui pourrait éventuellement jouer entre parc national et parc naturel régional. Et on doit vous dire – notamment avec mon collègue du CNPN – qu'aujourd'hui on ne sait pas au juste à quoi ressemble une charte de parc national. Puisque la première qui sera examinée au Conseil national de la protection de la nature, de mémoire, sera examinée en juin et c'est celle de la Vanoise. Donc il va y avoir un défrichage du terrain sur ce que doit être une charte de parc national.

Enfin, je dirais peut-être qu'il manque aujourd'hui presque le plus important, quelle est la position de l'Etat aujourd'hui sur le projet de parc national de Fontainebleau ? A la fois sur le fond, à la fois sur la création du GIP qui est nécessaire, également sur les questions budgétaires. Je dirais même, je pose une question parce qu'on va toucher de près au siège de la LPO à Rochefort un des cinq projets qui seront mis en parc national de zone humide. Je me place du point de vue Etat, il y a aussi se dire : tiens si en forêt on a fait celle de Châtillon en parc national et on fait Fontainebleau, on dit qu'il y aura un parc national en zone humide, mais à ce moment-là pourquoi n'en ferait-on pas deux également en zone humide, parce que les candidats n'en manqueront pas ? Je pense que ce sont des questionnements que peut avoir l'Etat, je n'ai pas la réponse, il faut interroger le MEDEM sur ce sujet.

Et puis, me semble-t-il, dans les aléas qui conduisent à un parc national, je n'ai pas vu dans les textes ou alors j'ai mal lu ce qu'on appelle dans les parcs naturels régionaux un avis d'opportunité. Avis d'opportunité qui est soumis notamment au conseil national de la protection de la nature. Je n'ai pas vu ça dans les textes, sauf à dire que – notamment pour le parc forestier reconnu – l'Etat forcément a donné son



Parc National, quelle faisabilité ?

avis d'opportunité puisqu'il le met à l'étude. Mais enfin, cela concerne le parc du Châtillonnais qui pour la forêt est à l'étude.

Je vous livre simplement quelques réflexions, par rapport à ma longue expérience dans les parcs naturels régionaux. Et puis surtout par rapport à une quasi ignorance de la situation locale, tout en ayant essayé de pêcher ici ou là quelques informations utiles.

